

**INTERDICTION DE CIRCULATION
PONT-LEVIS**

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la route, L 411-1 à 411-7,

Vu la demande d'interdiction de circulation formulée par Monsieur Etienne PERU, de la société SAS Edis Ingenierie, afin de pouvoir réaliser une inspection de l'ouvrage OA 6114, soit le Pont-Levis de Zuydcoote, le 11 novembre 2023 et ce pour une durée de 1 jour,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

- Article 1 :** La circulation sera interdite sur le Pont-Levis le vendredi 17 novembre 2023 de 08h00 à 18h00.
- Article 2 :** Pendant cette période l'interdiction sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de type B0 (interdit à tous véhicules).
Une déviation se fera en empruntant l'itinéraire suivant : Les usagers venant de Dunkerque emprunteront la RD 601 jusqu'au pont de Ghyvelde puis prendront la rue Pierre Decock à Bray-Dunes puis la RD 60 en direction de Zuydcoote
Et vice versa pour l'autre sens.
- Article 3 :** La pose de cette signalisation sera à la charge de l'entreprise SAS Edis Ingenierie.
- Article 4 :** Le présent arrêté sera adressé à :
Monsieur le Sous-préfet de DUNKERQUE,
Madame le Maire de Bray-Dunes,
Monsieur le Maire de Ghyvelde,
Monsieur le Président de la CUD,
Monsieur PERU, représentant de la société SAS Edis Ingenierie,
Lieutenant Parillaud, Commandant de la brigade de la gendarmerie de Ghyvelde,
Lieutenant Collet, chef du CIS de Bray-Dunes.
- Article 3 :** Certifié exécutoire après notification le **- 2 NOV. 2023**

Fait à Zuydcoote, **31 OCT. 2023**
Le Maire,

Florence VANHILLE